

C.I.A.S - PRIVAS Centre Ardèche
Service Repas à Domicile

Pièces à fournir pour constituer votre dossier :

- Un certificat médical attestant l'obligation ou non de suivre un régime alimentaire. (Certificat obligatoire même si pas de régime particulier)
- Votre dernier avis d'imposition (en l'absence de celui-ci, vous seriez facturé dans la tranche la plus élevée)
- La photocopie d'une pièce d'identité ou du livret de famille
- Les coordonnées d'une (ou plusieurs) personne à prévenir en cas de nécessité
- Toute(s) information(s) utile(s) sur votre logement ou son accès pour aider la personne en charge de la livraison du repas

POUR INFORMATION

- En cas d'absence, d'arrêt temporaire ou définitif, il vous est demandé de prévenir le service des repas à domicile au moins 72 heures à l'avance (3 jours ouvrés), sauf hospitalisation d'urgence et sortie d'hôpital. Dans le cas contraire, les repas prévus vous seront facturés.
- Vous pouvez contacter le service des repas à domicile au :

- **04 84 79 11 12 : Stéphane NURY**
- **04 84 79 11 14 : Cédric DELARBRE**